



Sectorisation du collège de Pégomas :

Le Département des Alpes-Maritimes annonce l'ouverture d'une 5^{ème} classe de 6^{ème} au collège de Pégomas à la rentrée 2018

Après la réunion du 18 janvier 2018 associant l'ensemble des élus locaux, maires et conseillers départementaux des communes de la basse vallée de la Siagne concernées par l'ouverture du collège de Pégomas, et de la rencontre avec les représentants des parents d'élèves en mairie de Pégomas le 22 janvier, une nouvelle réunion a eu lieu en début de semaine en présence de l'Inspecteur d'Académie Michel-Jean Floc'h, sous l'égide du Président du Département des Alpes-Maritimes, Charles Ange Ginésy, de la Vice-présidente en charge de l'Éducation, Joelle Arini, de la Conseillère départementale des Alpes-Maritimes, Adjointe au Maire d'Auribeau-sur-Siagne, Michèle Paganin, et du Conseiller départemental des Alpes-Maritimes, David Konopnicki.

A cette occasion, les élus ont sollicité l'Inspecteur d'Académie pour obtenir l'ouverture d'une 5^{ème} classe de 6^{ème} au collège de Pégomas pour la rentrée 2018, si les effectifs le justifient.

L'Inspecteur d'Académie vient de faire connaître qu'il accédait à leur requête permettant ainsi, dans la limite des capacités de l'établissement, de répondre à la demande du plus grand nombre de familles des communes de Pégomas, Auribeau-sur-Siagne et la Roquette-sur-Siagne, d'inscrire leur enfant dans le nouvel établissement.

Michel-Jean Floc'h a précisé que la sectorisation multicollèges ne lui permet pas juridiquement d'ouvrir cette 5^{ème} classe. Aussi, la sectorisation multicollèges est abandonnée afin, d'une part, de permettre à chaque famille de déposer un dossier de demande d'affectation, et d'autre part, de porter les effectifs de 120 à 150 élèves. La procédure d'affectation fera l'objet d'une instruction par l'inspection d'académie. Elle débutera dans les prochains jours. L'inspection d'académie informera les parents sur les modalités.

Le Président Charles Ange Ginésy a répondu aux attentes des Maires et du collectif des parents d'élèves conformément à l'engagement pris devant eux de soutenir cette 5^{ème} classe. Il se réjouit que l'excellente collaboration entre le Département des Alpes-Maritimes et l'Inspection Académique ait permis de donner satisfaction à sa demande d'accueillir le plus grand nombre d'élèves avec l'ouverture de l'établissement au maximum de sa capacité, décision également très bien accueillie par Gilbert Pibou, Maire de Pégomas, Jacques Pouplot, Maire de la Roquette-sur-Siagne, et Jacques Varone, Maire d'Auribeau-sur-Siagne.

Le Département consacre un budget très important à sa politique en faveur des collèges qui représente le deuxième budget de la collectivité après l'aide sociale. Avec 30 M€, la construction du collège de Pégomas est, de très loin, l'effort le plus important réalisé par la collectivité. Le Président du Département et l'ensemble des élus souhaitent ainsi que cet investissement exceptionnel puisse profiter le plus largement aux habitants de la basse vallée de la Siagne.